

Toutefois, comme je l'ai déjà dit, les temps changent et les personnes aussi. C'est la même chose en politique. Nous pensons différemment selon les époques et nous agissons en conséquence. Mais ce fut la réponse qu'on me donna alors.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur les paragraphes 6 et 18? Sinon, passons au numéro 7.

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, cette question nous a été signalée et on nous assure que c'est ce que le ministère fait actuellement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le colonel Jones et le ministre nous ont assuré que c'est ce que l'on fait aussi rapidement qu'il est possible.

M. MISKOKOMON: Parlez-vous du paragraphe 7?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. MISKOKOMON: J'aurais quelques commentaires à ce sujet, si vous me le permettez. J'aimerais joindre le numéro 7 au numéro 23. Le paragraphe 7 a déjà été discuté et nous n'en parlerons pas. Vous avez convenu de ce point. Le paragraphe 7 touche un point très important, on recommande que le gouvernement fédéral inaugure une campagne vigoureuse afin de trouver de l'emploi aux Indiens dans toutes les sphères de la vie canadienne. Nous voulons dire par là que les emplois du gouvernement fédéral devraient être accessibles aux Indiens qui en feraient la demande, sur un pied d'égalité. Je parle des divers emplois dans les services de la police, des douanes, de l'immigration, des poids et mesures, des postes et ainsi de suite. Nous aimerions joindre ces deux recommandations.

Le sénateur HORNER: Très bien.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le chef Garlow peut confirmer le fait que tous les instituteurs de la réserve sont des Indiens.

Le chef GARLOW: Oui, ce sont tous des Indiens, sauf un seul sur 36.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je pense aussi que tous les employés de l'hôpital sont des Indiens, infirmières, etc.

Le chef GARLOW: Un ou deux employés ne sont pas des Indiens, mais la plupart le sont.

Le VICE-PRÉSIDENT: On procède aussi rapidement que possible, vu la rareté des infirmières.

Le chef GARLOW: Oui.

Le chef PETERS: Puis-je poser une question à ce sujet?

Le VICE-PRÉSIDENT: Allez-y.

Le chef PETERS: Je sais qu'un grand nombre d'Indiens sont employés dans la réserve des Six-Nations, à l'hôpital et ailleurs. Nous constatons que l'on prend bien soin de la réserve des Six-Nations. On la cite en exemple aux autres bandes. Toutefois, il ne faut pas oublier que celles-ci ont droit au même traitement. S'il est possible de donner des emplois aux Indiens des autres bandes, ils devraient jouir des mêmes privilèges que les Six-Nations. Celles-ci ont une préférence.

Le sénateur HORNER: Le paragraphe 23 s'applique à toutes les réserves.

Le VICE-PRÉSIDENT: Dans votre propre réserve, l'agent est Jim Paulis.

Le chef PETERS: Je songe à l'île Walpole, où l'on a engagé un commis qui n'est pas un Indien. Vu la tendance actuelle, vous devriez accorder une légère préférence, vu que vous cherchez une solution au problème et c'est pourquoi j'en parle. Il est très bien de prendre soin de la réserve des Six-Nations, mais je me demande si vous n'oubliez pas parfois les autres réserves.

Le VICE-PRÉSIDENT: L'ancien secrétaire du conseil de la bande de la réserve des Six-Nations est maintenant employé au bureau de Toronto. C'est le chef Mewassige.

Le chef MEWASSIGE: Je puis vous citer un cas de ma réserve; celui de ma propre fille. Pendant qu'elle était à Montréal, j'adressai pour elle une demande